

Rapport de présentation du Budget Primitif 2023

Le rapport sur les orientations budgétaires, présenté en Conseil Municipal de février dernier a permis de tracer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2023 et les suivants, notamment à travers la communication du programme pluriannuel des investissements 2020-2026.

Avec le décalage de la date de vote du budget primitif au mois de mars, le résultat du compte financier unique 2022 (qui remplace à compter de 2022 le compte administratif et le compte de gestion) est connu. De ce fait, il est possible de reprendre les résultats et les reports d'investissement de l'exercice 2022 sur la base d'une délibération d'affectation « provisoire » du résultat. Cette affectation provisoire doit être justifiée par une fiche de calcul attestée par le comptable public et l'ordonnateur. Ensuite, une délibération définitive d'affectation du résultat intervient lors du vote Compte financier unique (anciennement compte administratif) 2022. Le comptable public a validé les résultats de l'exercice 2022 qui sont repris dans le projet de budget 2023 dans une fiche de calcul datée du 28 février.

Cette reprise des résultats 2022 se traduit par :

- L'inscription des résultats 2022 de la section d'investissement et de fonctionnement sur les comptes dépenses d'investissement 001 et recettes de fonctionnement 002,
- L'inscription de la part affectée à l'investissement du résultat de fonctionnement 2022 sur le compte recette d'investissement 1068,
- L'inscription des dépenses et des recettes d'investissement reportées.

Naturellement, en intégrant ces montants 2022, la reprise vient gonfler les masses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement par rapport à notre BP voté traditionnellement sans reprise du résultat N-1 au mois de décembre.

Ensuite, et comme évoqué lors du rapport sur les orientations budgétaires, le budget primitif proposé est fortement impacté par le contexte inflationniste inédit subi par de nombreux postes de dépenses (fluides, alimentation, dépenses de personnel, travaux...). On se rappelle à ce titre que le BP 2022, élaboré en novembre 2021 et voté en décembre 2021, avait été construit avec une inflation modérée. Ce niveau d'inflation a commencé à progresser fin 2021 et a été fortement alimenté ensuite par la crise Ukrainienne à compter de février 2022. Aussi, de BP à BP, les dépenses de fonctionnement sont en progression importante.

La continuité caractérise la politique d'équipement de la commune avec un niveau de dépenses proposé de 33.6 M€ proche du niveau voté en BP 2022 qui se situait à 32.9 M€. Ce budget d'investissement 2023 est constitué :

- d'équipements achevés ou en cours d'achèvement pour lesquels nous soldons les dernières situations (groupe scolaire M. Berthelot ou Maison des Habitants d'Arlac),
- de projets actuellement en phase de travaux comme la réalisation du groupe scolaire ou du gymnase de Chemin Long,
- d'opérations en phase de programme et d'études avec un lancement des travaux sur 2024 au plus tôt : Groupes scolaires Ferry, Auriac ou Macé, gymnase Léo Lagrange, Krakatoa.

On recense également dans ce budget d'investissement les opérations récurrentes d'entretien des bâtiments municipaux, les acquisitions pour la culture, le sport ou l'éducation. On peut noter aussi l'effort consenti en termes d'aménagement urbain avec le plan de modernisation de l'éclairage public.

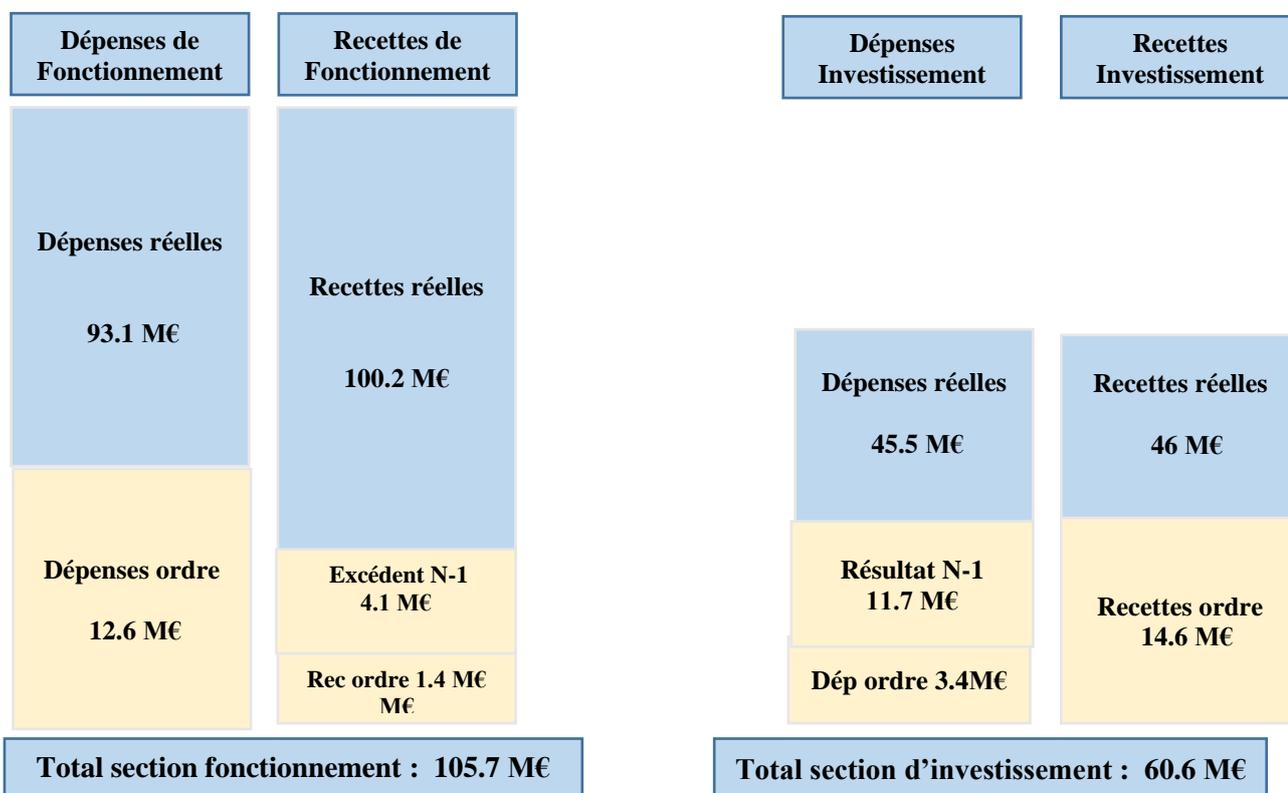
En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :

- La poursuite de l'effort dans l'accompagnement des plus fragiles et des séniors avec une progression, de BP à BP, de 700 000 € de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, soit une évolution de 15 %,
- Le maintien du niveau et de la qualité des services publics avec des créations de postes dans un contexte inflationniste inédit,
- La transition écologique qui reste l'un de nos axes forts, illustrée par exemple par le projet des animateurs de la transition écologique,
- Un niveau toujours élevé de l'investissement, avec la poursuite des opérations en cours et le lancement de nouveaux projets,
-
- La situation financière de la collectivité sera probablement plus favorable que celle communiquée
 - o L'autofinancement croît par rapport au BP 2022 pour se situer à 11.2 M€ contre 8.5 M€ en 2022,
 - o Les taux des impôts locaux restent stables, la dernière variation des taux datant de 2009,
 - o L'encours de la dette par habitant est bien moins important que la moyenne nationale des communes de notre strate (50 000 à 100 000 habitants), et se situe à 257 € contre une moyenne nationale de 1 367 €.

En synthèse, l'équilibre du BP 2023, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	93 094 822.46 €	100 193 052.00 €
Investissement	45 453 107.79 € Dont 10 538 139.94 € de reports	45 955 275.49 € Dont 12 446 355.78 de reports
Total des mouvements réels	138 547 930.25 €	146 148 327.49 €

L'équilibre du BP est de 166.3 M€, avec les opérations réelles et d'ordre, et se présente comme suit :



L'autofinancement est en progression par rapport au BP précédent avec la reprise anticipée du résultat 2022 pour 4,1 M€ :

Autofinancement BP 2019	Autofinancement BP 2020	Autofinancement BP 2021	Autofinancement BP 2022	Autofinancement BP 2023
7.13 M€	7.72 M€	5.65 M€	8.52 M€	11.2 M€

I - La section d'investissement

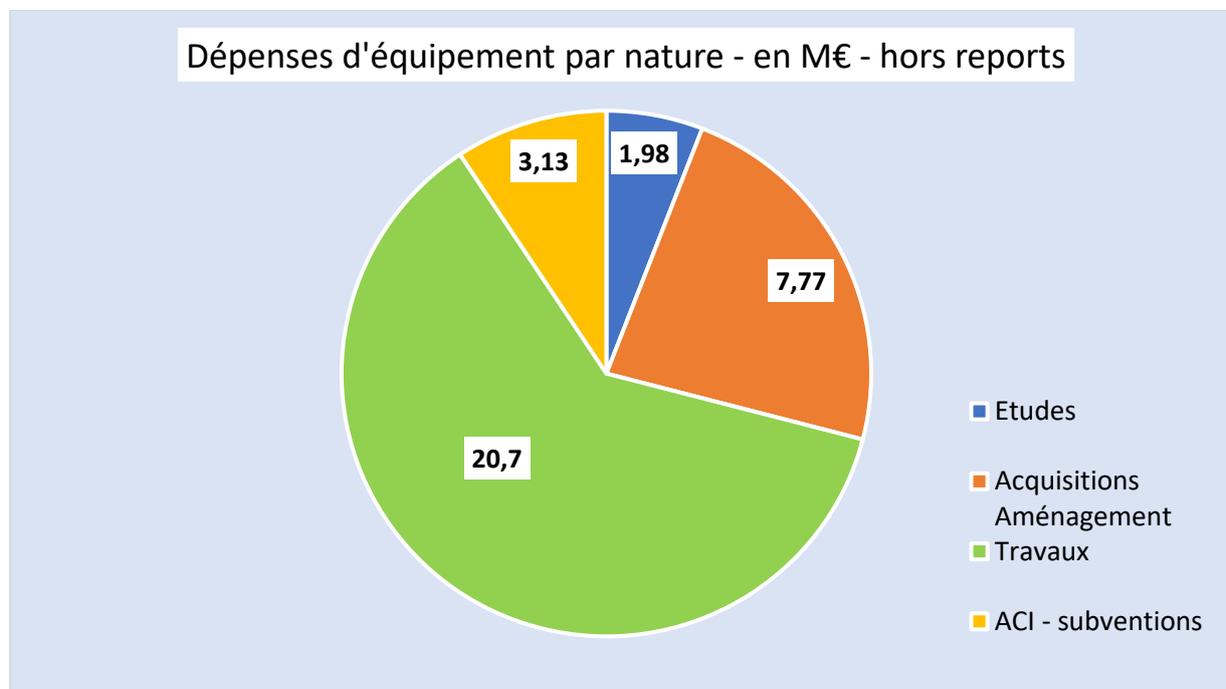
Les dépenses et les recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre	Nature des dépenses réelles	BP 2022	Reports de 2022	BP 2023	TOTAL 2023
20	Immobilisations incorporelles - Etudes	2 472 300 €	1 236 174 €	1 981 431 €	3 217 605 €
204	Subventions équipement - ACI	3 390 611 €	186 787 €	3 126 198 €	3 312 985 €
21	Immos corporelles - Acquisitions	7 775 710 €	3 136 632 €	7 774 827 €	10 911 459 €
23	Travaux en cours - Constructions	19 241 102 €	5 978 727 €	20 697 332 €	26 676 059 €
Total des dépenses d'équipement		32 879 723 €	10 538 320 €	33 579 788 €	44 118 108 €
16	Dépenses financières et capital dette	1 238 334 €		1 325 000 €	1 325 000 €
27	Immobilisations financières	8 875 €		10 000 €	10 000 €
Dépenses réelles d'investissement		34 126 932 €	10 538 320 €	34 914 788 €	45 453 108 €

Chapitres	Nature des recettes réelles	BP 2022	Reports de 2022	BP 2023	TOTAL 2023
13	Subventions d'investissement	1 465 111 €	2 350 453 €	924 170 €	3 274 623 €
16	Emprunts (Emprunt d'équilibre)	19 646 731 €	10 000 000 €	17 557 619 €	27 557 619 €
Total des recettes d'équipement		21 111 842 €	12 350 453 €	18 481 789 €	30 832 242 €
10	Dotations	4 500 000 €		5 198 000 €	5 198 000 €
024 / 45 / 27 / 1068	Cessions - compte de tiers - immos financières – résultat affecté		95 902 €	9 829 131 €	9 925 033 €
Recettes réelles invest hors gestion dette		25 611 842 €	12 446 355 €	33 508 920 €	45 955 275 €

Les crédits d'équipement, soit les travaux, les études ou les acquisitions, inscrits en BP 2023, hors reports sont en très légère progression par rapport à l'an dernier :

- BP 2022 : 32.9 M€
- BP 2023 : 33.6 M€



- **Les dépenses d'équipement hors reports : 33.6 M€**

Les dépenses d'équipement sont constituées par des opérations structurantes, dont certaines sont en phase de livraison (MDH et crèche de La Glacière par exemple) et d'autres en phase d'étude (Krakatoa, groupes scolaires Ferry, Auriac ou Macé). On relève également, dans ces dépenses d'équipement, des opérations récurrentes comme le gros entretien des bâtiments, l'achat de mobilier scolaire ou l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole.

- Les opérations structurantes suivantes sont programmées :

- Le groupe scolaire Rosa Bonheur: 2.5 M€
- La maison des habitants et crèche de la Glacière : 2.9 M€
- La maison des habitants d'Arlac : 0.8 M€
- L'Aqua Stadium : participation initiale et CFI : 1.1 M€
- Le Gymnase de Chemin Long : 7 M€
- Le Gymnase Léo Lagrange : 0.5 M€
- Les groupes scolaires Ferry, Auriac et Macé : 1.1 M€
- Les opérations « accessibilité des bâtiments » et « économie d'énergie » : 2 M€
- Des études et des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques : 0.2 M€
- Des aménagements extérieurs dans les écoles et des travaux dans les parcs et espaces verts : 2 M€
- Le plan de modernisation de l'éclairage public : 1.2 M€
- Le projet de réhabilitation-extension du Krakatoa : 0.3 M€

- Les dépenses d'équipement récurrentes inscrites sont notamment :

- Des rénovations dans les bâtiments enfance, scolaires ainsi que du matériel et du mobilier : 2.1 M€,
- Des travaux d'entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour les équipements sportifs et le terrain de rugby synthétique de Robert Brettes : 1.1 M€,
- Des opérations d'enfouissement de réseaux, des travaux sur le réseau d'éclairage public, la signalétique des bâtiments communaux : 1.2 M €
- Les enveloppes matériel et mobilier du secteur culturel ainsi que les interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 1.3 M€ avec notamment la rénovation des toitures du Pin galant et de la médiathèque ou l'atelier - maison des arts
- Le PIG, les interventions logements sociaux et les études urbaines : 0.4 M€
- L'ACI est inscrite à hauteur de 1.5 M€. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie des dépenses transférées ou mutualisées. Le détail de l'ACI figure dans les délibérations votées en décembre dernier concernant la révision des niveaux de service et l'approbation du rapport de la CLETC.

- Les dépenses d'équipement reportées de 2022 : 10.5 M€

- Maison des arts et atelier: 1.1 M€
- Divers bâtiments administration générale : 0.9 M€
- Divers bâtiments éducation jeunesse : 0.6 M€
- Groupe scolaire M Berthelot : 0.2 M€
- Gymnase E Herriot : 0.2 M€
- Gymnase de Chemin Long : 0.2 M€
- Mobilier et matériel scolaire et jeunesse : 0.2 M€
- Travaux de réduction de consommation d'énergie : 0.3 M€
- Groupe scolaire de Chemin Long : 0.9 M€
- Eclairage public : 1.4 M€
- Aménagement parcs et espaces verts : 0.9 M € terrain de rugby Robert Brettes : 0.9 M€
- Patrimoine sportif : 0.9 M€
- Maison de la nature : 0.2 M€
- Véhicules : 0.1 M€

La section d'investissement porte de nombreuses dépenses en faveur de la transition écologique. Ce budget est composé d'opérations individualisées présentées ci-après, mais également de dépenses intégrées dans des projets plus globaux comme les écoles Macé, Ferry et Auriac ou le gymnase Léo Lagrange.

Produire - consommer durablement notre énergie : 4 822 000 € contre 3 368 000 € en 2022

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et froid alimentés par des énergies renouvelables	
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	1 508 000 €
Mise en place d'installations photovoltaïques	

Divers sites et préparation de la pose de panneaux sur le toit de la médiathèque	776 000 €
Optimisation de l'éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse	
Modernisation réseau d'éclairage public	2 430 000 €
Lutter contre la précarité énergétique	
Outils E3D pour les animateurs de la transition écologique	88 000 €
Sensibiliser la population au développement durable	
Achat de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie, VAE,	20 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 1 620 000 € /**

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Aménagement de parcs, plantations arbres, végétalisation de cours d'écoles	1 085 000 €
Projet de la Maison de la nature	60 000 €
Ferme urbaine	75 000 €
Mise en place de toitures végétalisées	
Pôle d'équipements publics de la Glacière, groupe scolaire de Chemin Long	400 000 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 145 000 € / 49 500 € en 2022.**

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri pour les écoles	40 000 €
Etude transformation offices de restauration	100 000 €
Achat de matériel pour manifestations écoresponsables	5 000 €

- **Budget participatif fléché ligne verte : 100 000 €**

➤ **Les dépenses financières : 1 335 000 € (1 247 209 € en 2022)**

Elles sont notamment constituées du remboursement en capital de la dette souscrite auprès d'établissements de crédit pour 1 325 000 € et de dépôts et cautionnements pour 10 000 €

B – Les recettes d'investissement

La progression de l'autofinancement est notable puisqu'il passe de 8.5 M€ à 11.2 M€ soit une progression supérieure à 30 %. D'autres sources de financement s'accroissent comme le FCTVA et la taxe d'aménagement avec également une augmentation de 15 %. Le montant de l'emprunt inscrit hors report se situe à 17.5 M€ contre 19.6 M€ en 2022.

Pour le présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

➤ **Les dotations et fonds globalisés : 5 198 000 M€ (4 500 000 € en 2022)**

- Fonds de compensation de la TVA : 3 700 000 M€ (2 500 000 € inscrits en 2022)

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. Avec la forte réalisation de nos dépenses d'équipement 2022, ce fonds sera en progression.

- Taxe d'aménagement : 1 498 000 M€ (2 000 000 € en 2022)

En 2015, la Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain et les communes pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes.

Le reversement est proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune. A l'instar du FCTVA, la progression des dépenses d'équipement fait mécaniquement croître cette dotation.

➤ **Les subventions d'investissement au BP : 924 170 M€ (1 465 111 € en 2022):**

- Fonds d'aide à l'équipement des communes, versé par le Conseil Départemental de la Gironde, budgété pour 135 000 €.
- Contrat de relance du logement, aide financière de l'Etat : 789 170 €

➤ **Les recettes d'investissement reportées : 12 446 356 € avec notamment :**

- Un emprunt de 10 000 000 €
- Le remboursement de l'avance de l'ADSI : 80 000 € (délibération du conseil municipal de décembre 2022)
- Solde du Fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'acquisition de la ferme urbaine : 60 000 €
- Solde de la Subvention Conseil départemental crèche de La Glacière : 85 248 €
- DSIL MDH et crèche de la Glacière pour 240 968 €
- Conseil régional pour installation de panneaux photovoltaïques : 5 805 €
- Subvention Conseil départemental Gymnase Herriot : 93 418 €
- Subvention Conseil régional pour l'extension réhabilitation du Krakatoa : 800 000 €
- Subvention Bordeaux Métropole pour le groupe scolaire Arnaud Lafon : 450 000 €
- Subvention Conseil départemental pour le terrain synthétique du Burck : 74 880 €
- Participation de Bordeaux Métropole pour l'éclairage public de la ligne de tramway aéroport : 540 135 €

- Remboursement de Bordeaux Métropole pour des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension réalisés par la commune 15 902 €

➤ **Le recours à l'emprunt : 17 557 619 M€ (19 646 731 € en 2022)**

Le budget primitif s'équilibre avec une inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt de 17.5 M€ auquel se rajoute l'emprunt reporté de 10 M€.

L'emprunt budgété en 2023 sera légèrement inférieur à celui inscrit ces dernières années et permettra de financer, en partie, nos dépenses d'investissement en progression. Cette politique de recours à l'emprunt est possible car :

- L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 était de 19.2 M€, et l'encours de dette à l'habitant de la ville reste très en deçà de la moyenne nationale des villes de notre strate : 257 € contre 1 367 €.
- L'extinction de l'encours de dette est caractérisée par des tombées importantes d'annuités en 2023.
- Le ratio de désendettement est particulièrement faible, à moins de 2 ans en CFU/CA 2022, quand la moyenne du bloc communal pour les comptes administratifs 2021 se situe autour de 5 ans (source : Les finances locales – note de conjoncture – La Banque Postale – septembre 2022)

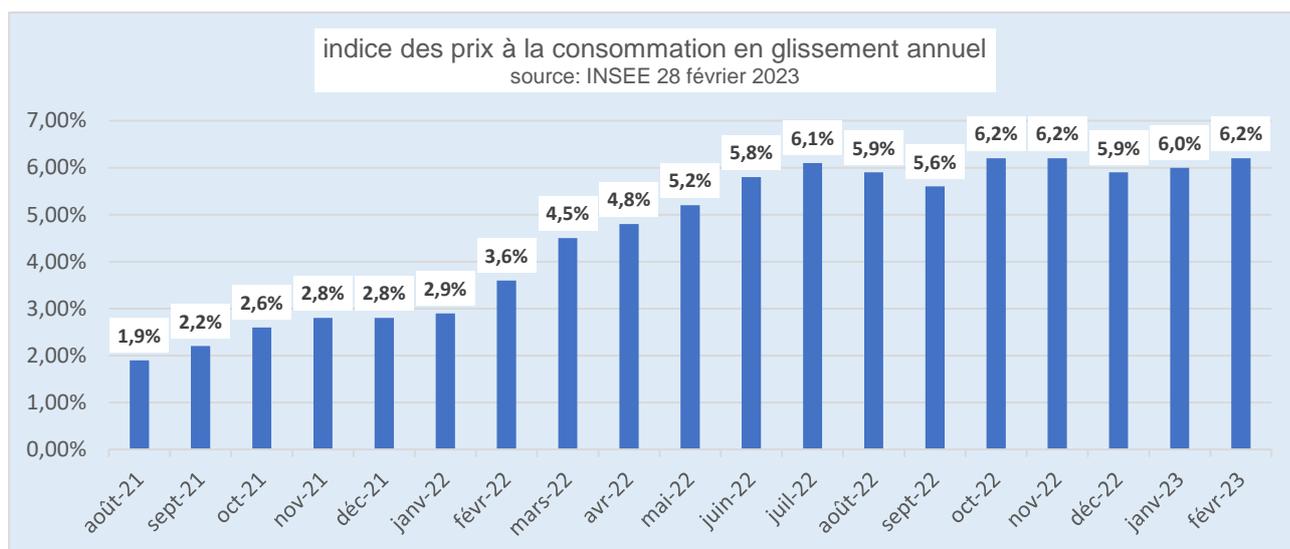
➤ **L'autofinancement : 11.2 M€ contre 8.52 M€ € en 2022**

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement, est proche de 11.2 M€.

II - La section de fonctionnement

A – L'évolution de nos dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, de BP 2022 à BP 2023, en progression de 11 % soit + 9.2 M€. Cette forte hausse s'explique par la date d'élaboration du BP 2022 en novembre 2021, soit avant le fort redémarrage de l'inflation illustré dans le graphique ci-dessous et avant la décision d'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3.5 %.



L'impact de l'inflation dans nos prévisions budgétaires 2022 a été intégré en budget supplémentaire et en décision modificative pour un montant total de 4 M€ dans lequel on retrouve les frais de personnel pour près de 2 M€, les fluides pour 700 000 €, le SIVU de restauration pour 300 000 € et la subvention au CCAS pour 300 000 €. Ainsi, si on compare le total voté 2022 au BP 2023, l'augmentation des dépenses réelles est de seulement 5.23% et la progression du chapitre du personnel de 2.94 %.

En synthèse, les évolutions majeures de BP à BP sont les suivantes :

- La subvention au CCAS + 700 000 € (chapitre 65)
- Les fluides + 2 200 000 € (chapitre 011)
- Les dépenses de personnel : + 3 300 000 € (chapitre 012)
- Les frais financiers + 700 000 € (chapitre 66)
- Les repas du SIVU : + 700 000 € (chapitre 011)

Chapitres	Nature de dépense	BP 2022	BP 2023	2022-2023
011	Charges générales	16 788 775 €	20 893 270 €	24.45 %
012	Charges de personnel	46 771 957 €	50 112 300 €	7.14 %
014	Atténuations de produits	6 129 228 €	6 180 100 €	0.83 %
65	Charges gestion courante	14 056 865 €	15 101 410 €	7.43 %
66	Charges financières	93 000 €	787 500 €	746 %
67	Charges spécifiques	40 000 €	20 242 €	- 49.4 %
DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT		83 879 825 €	93 094 822 €	10.99 %

011 - Les charges à caractère général : 20 893 270 € (16 788 775 € en 2022)

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, de diverses prestations de services, entretien des bâtiments, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux. C'est évidemment l'inflation inédite qui pèse sur ce poste dont la nature se décompose comme suit :

- Les achats de prestations de service : 5 296 615 € (4 610 848 € en 2022).

Ils sont composés d'achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, du coût d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses, séjours vacances et classes de découverte. La prévision de l'enveloppe dédiée aux repas achetés au SIVU passe de 4.21 M€ en BP 2022 à 4.92 M€ en BP 2023. Le budget des classes de découverte est en progression à 200 000 €.

- Fluides - électricité/eau/gaz/chauffage urbain :

Les montants suivants ont été budgétés :

Nature de la dépense	BP 2022	BP 2023	Evolution
Electricité	1 575 000 €	2 840 000 €	80 %
Chauffage -gaz	608 000 €	1 508 000 €	148 %
Eau	360 000 €	370 000 €	2.8 %
Carburant	100 000 €	130 250 €	30 %
TOTAL	2 643 000 €	4 848 000 €	83 %

On rappelle que l'Etat a mis en place l'amortisseur électricité avec l'article 181 de la LF 2023 et le décret 2022-1774 du 31 décembre 2022. Ce dispositif bénéficiera aux collectivités qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 €/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix de 500 €/MWh. Son fonctionnement est le suivant : il n'y a pas de demande à faire, l'aide sera intégrée dans la facture et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). La commune bénéficiera de cet amortisseur pour ses contrats d'électricité dont les montants sont supérieurs à 180 € / MWh. Si les montants inscrits tiennent bien compte de cet amortisseur, il conviendra, à l'issue de la période hivernale, d'évaluer l'effet des mesures prises pour réduire nos consommations.

- Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses : 1 372 582 € (1 324 831 € en BP 2022 (comptes 605 + 60631 + 60632 + 615221).

On constate une légère progression, + 3.6 %, de l'effort consacré à l'entretien préventif des bâtiments communaux.

- Maintenance des équipements, entretien équipements / mobiliers : 648 988 € contre 1 152 739 € en 2022

Ce budget évolue de – 44 % par rapport à l'exercice précédent. Cette tendance est la conséquence de la fermeture du stade nautique Jean Badet au mois de février 2023. Le contrat pour l'entretien et la fourniture de gaz pesait pour 595 000 € en BP 2022 contre un montant de 100 000 € inscrit en BP 2023.

- La contribution de fonctionnement pour l'Aqua stadium 1 500 000 € dont 1 300 000 M€ sur le chapitre 011.

L'avenant à la convention patrimoniale et financière, qui organise les flux financiers entre la Ville et BM pour cet équipement, devrait être présentée au Conseil Municipal et au conseil de Bordeaux Métropole avant l'été. Cet avenant intégrera les modifications du contrat de concession intervenues depuis 2019.

Pour 2023, et en section de fonctionnement, les montants suivants ont été inscrits :

- 1 300 000 € sur le chapitre 011 – article 62876 pour la contribution forfaitaire d'exploitation
- 200 000 € sur le chapitre 66 au titre des intérêts de la dette ayant servi à financer l'équipement.

On note également sur ce chapitre des charges générales :

- La progression du nettoyage des locaux avec la croissance des surfaces et la hausse des prix du marché d'insertion qui passe de 760 000 € à 840 000 €.
- Le maintien du budget dédié aux fournitures scolaires à 223 000 €,
- Des actions d'insertion, santé, d'accompagnement scolaire ou suivi des squats,
- Locations de véhicules frigorifiques assurant le portage des repas aux seniors,
- L'augmentation du budget assurances qui évolue de 200 000 € à 262 000 €.

012 - Les charges de personnel : 50 112 300 € (46 771 957 € en 2022)

Le montant proposé est conforme à l'estimation de 50 M€ communiquée dans le rapport sur les orientations budgétaires et permet de constater une évolution de plus de 7 % des charges de personnel entre le BP 2022 et le BP 2023. Toutefois il faut préciser que les prévisions 2022 avaient fait l'objet de deux ajustements, le premier au budget supplémentaire pour +1.01M€ et le second lors d'une décision modificative pour +0.9M€. En comparant le budget total voté 2022 et le BP 2023 la progression est ramenée à moins de 3 %.

Cette évolution est la conséquence notamment de :

- L'effet année pleine des obligations réglementaires 2022 pour 950 000€ et des choix de la ville en matière d'offre de service public (ex : ouverture de la médiathèque le dimanche)
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 260 000€
- La fermeture du service stade nautique
- L'augmentation du coût de la mutuelle et prévoyance, assurance risque statutaire
- Une évolution des effectifs maîtrisée à quelques créations de postes avec une attention particulière portée au volume de contractuels sur emplois non permanents.

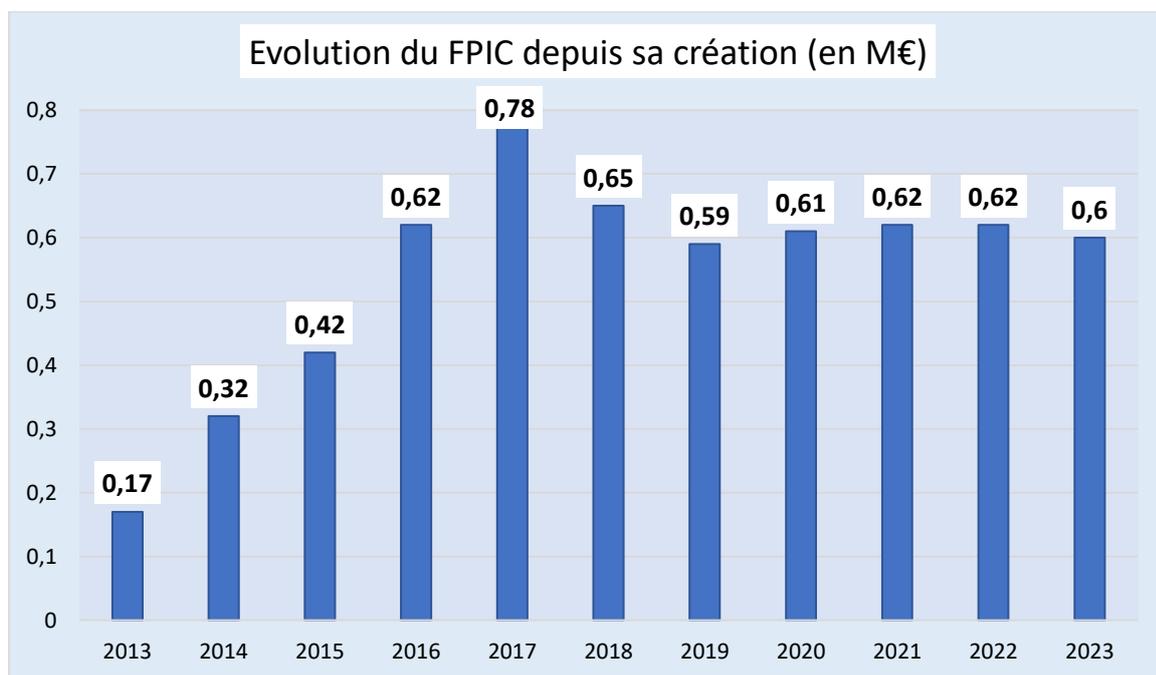
Au-delà de l'effet en année pleine des recrutements 2022, ce budget concrétise les orientations de la collectivité pour maintenir un bon niveau de service public. A cet effet, les créations de poste interviendront prioritairement pour accompagner l'augmentation des effectifs scolaires, mais seront aussi visibles en renfort des équipes actuelles dédiées au suivi des associations et de l'activité de l'Aqua Stadium. Sur le volet patrimonial, l'augmentation de notre patrimoine nécessitera également de renforcer les équipes du CTM par le recrutement d'un technicien chargé de la maintenance et de la surveillance des travaux.

Enfin, on notera la poursuite du plan pluriannuel de titularisation dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse et la politique d'accompagnement des agents en reclassement qui commence à porter ses fruits.

014 - Les atténuations de produits : 6 180 100 € contre 6 129 228 € en 2022 avec :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 600 000 €.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes se fait en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attribution de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes.



- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole : 5 580 100 € / 5 509 228 € en 2022

Les transferts de compétences à la Métropole et la mutualisation de services municipaux au 1^{er} janvier 2016 se traduisent par une attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue afin d'intégrer les transferts de compétences et/ou les révisions de niveaux de services. Les délibérations de décembre 2022 sur les révisions d'AC et sur la CLETC, ont permis de présenter en détail ce poste.

65 – Les autres charges de gestion courante : 15 101 410 € (14 056 865 € en BP 2022)

La subvention versée par la ville au CCAS représente 35 % de ce chapitre budgétaire. Les subventions aux associations et à la SEM gérant le Pin Galant pèsent pour 53 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (4 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant municipal (3 %).

Des subventions et participations versées dont :

- Subventions de fonctionnement aux associations hors Pin Galant : 5 158 720 € (contre 5 169 737 € en 2022) Le détail des subventions versées fait l'objet de délibérations distinctes présentées au présent Conseil Municipal.

▪ Subvention au CCAS : 5 300 000 €, en progression de 700 000 € (+15.2 %). Cette subvention permet de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et des séniors.

▪ Subvention d'équilibre S.E.M Mérignac Gestion Equipement : 2 388 000 € contre 2 290 000 €. Cette évolution est la conséquence de l'application du taux d'indexation prévu au contrat.

▪ Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 639 000 € contre 710 000 € en 2022, en baisse avec l'ajustement sur le réalisé 2022.

La subvention d'équilibre au budget annexe restaurant municipal : 414 800 € contre 355 800 € en 2022 intégrant la progression des prix de l'alimentation et du point d'indice.

▪ La contribution versée à Eponyme pour l'ouverture de la crèche de La Glacière prévue en septembre prochain.

▪ Contributions obligatoires à l'école privée Sainte-Marie et forfait externat Ville de Bordeaux : 665 000 € en 2023 contre 440 000 € en 2022. Cette Contribution forfaitaire est calculée par rapport aux élèves Mérignacais scolarisés. L'évolution est liée au nouveau mode de calcul du forfait externat.

66 – Les charges financières : 787 500 € (93 000 € en 2022)

Elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...) ainsi que les intérêts liés à la construction de l'Aqua Stadium. Ces charges se décomposent comme suit :

- Les intérêts de dette remboursés à l'échéance : 560 000 € (90 000 € en 2022)
- Les intérêts courus non échus : 7 500 €
- Les intérêts sur ligne de trésorerie : 20 000 € (10 000 € en 2022)
- Les intérêts de la contribution forfaitaire de l'Aqua Stadium

La progression de cette dépense est la conséquence de la croissance de l'encours de dette qui est passé de 7.5 M€ au 1^{er} janvier 2022 à 19.2 M€ au 1^{er} janvier 2023.

La section de fonctionnement porte également des dépenses favorisant la transition écologique.

• **Mieux utiliser l'énergie :**

Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments communaux et le réseau d'éclairage public	
Marché SDEEG (contrats électriques inférieurs à 36kVa et contrats gaz) : - Electricité : sur 368 compteurs il y a 362 compteurs avec l'option énergie verte - Gaz : sur 87 compteurs il y a 21 compteurs avec option Gaz Vert (biométhane). Marche Bordeaux Métropole (contrats électricité supérieurs à 36kVa) : sur 44 compteurs il y en a 32 avec l'option énergie verte.	Estimation aléatoire du fait de la hausse de l'énergie et de l'amortisseur mis en place par loi de finances
Lutte contre la précarité énergétique / sensibilisation des habitants / économiser l'énergie	
Entretien VAE, opérations de communication, médiateur de la transition écologique	95 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 7 500 €**

Entretien des toitures végétalisées		7 500 €
-------------------------------------	--	---------

- **Aller vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 72 000 €**

Zéro déchet et zéro plastique	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets alimentaires des écoles, étude gestion des déchets	70 000 €
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	2 000 €

B – Progression des recettes de fonctionnement

On observe une progression marquée des recettes de fonctionnement à + 8.4 %, conséquence de l'évolution des bases de la taxe foncière et des compensations fiscales ainsi que de la reprise de l'inflation (impactant les bases fiscales).

A noter qu'avec la réforme fiscale (supprimant la taxe d'habitation et transférant la taxe foncière du Département aux communes), l'évolution des recettes fiscales se comprend en additionnant les postes « fiscalité directe » et « compensations fiscales » du tableau ci-dessous. La progression du panier fiscal 2023 est de 10.2 % (de BP à BP). Cette évolution importante est exceptionnelle : traditionnellement et en période d'inflation « normale », la croissance physique de nos bases, conjuguée à la revalorisation forfaitaire, est de l'ordre de 2 % à 2.5 %. La communication des notifications fiscales pour 2023 par la direction régionale des finances publiques est attendue pour la fin de ce mois.

Chapitres	Nature de la recette	BP 2022	BP 2023	Evolution
013	Atténuations de charges	400 000 €	400 000 €	0 %
70	Produits des services	4 158 055 €	3 985 500 €	-4%
73 + 731	Total impôts et taxes	73 999 053 €	80 953 999 €	9.4 %
	- dont fiscalité directe	64 200 000 €	70 757 000 €	10.2 %
	-dont dotations communautaires	2 876 173 €	2 999 157 €	4.2 %
	- dont droits de mutation	4 400 000 €	4 600 000 €	4.5 %
	- dont autres impôts	2 522 880 €	2 597 842 €	2.6 %
74	Total dotations - participations	13 337 327 €	14 427 853 €	8.2 %
	- dont DGF	3 934 000 €	4 230 000 €	7.5 %
	- dont compensations fiscales	5 000 000 €	5 509 000 €	10.2 %
	- divers dotations-participations	4 403 327 €	4 688 853 €	6.5 %
75	Autres produits de gestion	480 480 €	405 700 €	-15.5 %
77	Produits spécifiques	20 000 €	20 000 €	0 %
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT		92 394 915 €	100 193 052 €	8.44 %

70 – Produits des services et de l'exploitation : 3 985 500 € (4 158 055 € en 2022)

Ils correspondent essentiellement aux contributions des usagers des services publics municipaux. A noter que les recettes du stade nautique disparaissent (150 000 € en BP 2022) avec la fermeture du stade nautique Jean Badet et l'ouverture de l'Aqua Stadium. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre

- **Secteur scolaire :**

- Restauration scolaire : 1 664 000 € en 2023 soit au même niveau qu'en 2022.
- Classes de découverte : 38 000 € contre 20 197 en 2022
- Transports scolaires : 53 000 € contre 49 280 € en 2022

- **Secteur sport, loisirs, jeunesse :**

- Centres de Loisirs et accueil : 1 030 000 € contre 997 978 € en BP 2022, évolution n'appelant pas d'observation particulière.
- Centres de vacances : 28 000 €

- **Secteur Crèches et Halte-garderie :** 575 000 €, soit une prévision au même niveau que celle de l'an dernier.

- **Secteur Culturel :** Conservatoire : 180 000 € comme en BP 2022.

73 - Les impôts et taxes : 80 953 999 € + les compensations fiscales du compte 74833 pour 5 509 000 € soit un total de 86 462 999 €

- **Fiscalité directe (compte 73111) :** 70 757 000 € + les compensations fiscales (compte 74833) 5 509 000 € soit un total de 76 266 000 €

Recouvre le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et sa majoration de 20 %) et les compensations fiscales versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il accorde.

L'évolution des bases fiscales est la conséquence :

- de l'actualisation de ces bases d'imposition : depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2023 est de 7.1 %.

- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux de la commune conduisent au produit fiscal attendu.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de notre panier de recettes « fiscalité directe locale ».

	BP 2022	BP 2023
Taxes Foncières + compensation Etat « perte de recettes réforme fiscale 2021 » + Taxe d'habitation résidences secondaires	64 200 000 €	70 757 000 €
Compensations fiscales Taxe Foncière	5 000 000 €	5 509 000 €
Total Fiscalité directe locale et compensations fiscales	69 200 000 €	76 266 000 €

Autres recettes du chapitre 73 : 10 196 999 € / 9 799 053 € en 2022

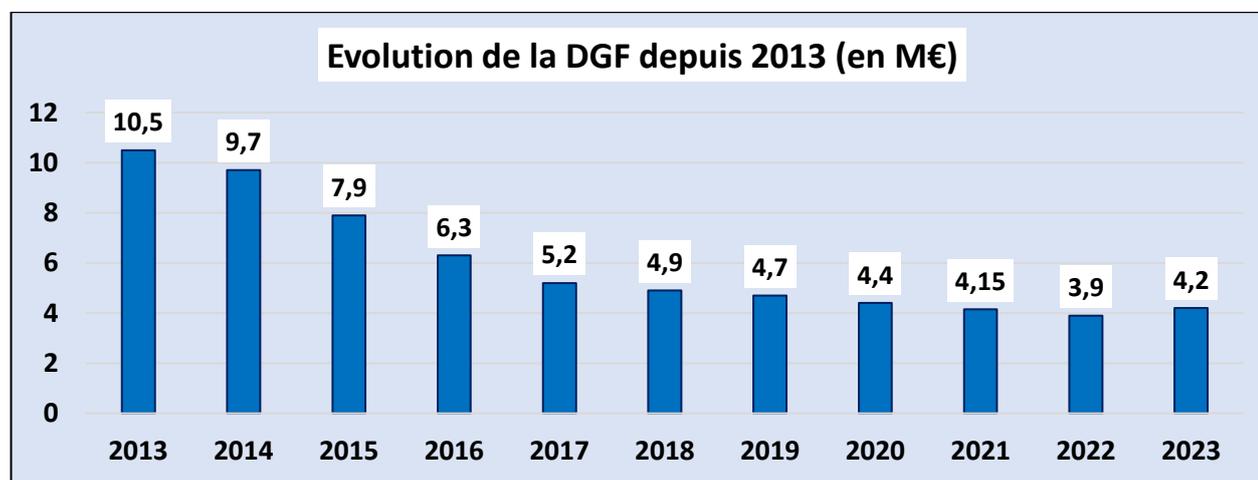
Ces recettes, en progression de 4 %, sont essentiellement composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 2 999 157 €,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 600 000 €,
- De la taxe communale sur la consommation d'électricité : 1 500 000 €,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 810 000 €.

74 - Les dotations et participations : 14 427 853 € (13 337 327 € en 2022)

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 4 230 000 € (3 934 000 € en 2022)

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire connaît une baisse constante : 4 964 000 € en 2018, 4 678 000 € en 2019, 4 400 000 € en 2020 et 4 150 000 € en 2021. Comme évoqué lors du rapport sur les orientations budgétaires, l'abondement de l'enveloppe nationale de DGF inverse cette tendance baissière.



- Les compensations fiscales de l'État : 5 509 000 € (5 000 000 € en 2022)

Evoquées dans le paragraphe relatif à la fiscalité, cette recette compense les exonérations accordées par l'État.

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires : pas de prévision en BP 2023, dans l'attente de la confirmation du maintien de ce fonds. Une inscription en DM pourrait être envisagée.

- Les participations Caisse d'Allocations Familiales (7478) : 3 924 600 € contre 3 793 649 € en 2022 soit une progression de 3 %

Figurent notamment dans ces participations CAF :

- Le Contrat enfance jeunesse

- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires et centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

- Participation FSE aux rémunérations des référents PLIE (747) : 50 000 € comme en 2022

- Participation FEDER-FSE pour le centre de vaccination de la MDA : 350 000 €

75 - Produits de gestion courante : 405 700 € / 480 480 € en 2022

Ils regroupent notamment :

- Les revenus des immeubles (loyers) : 134 3000 € (contre 199 480 € en BP 2022). La baisse est liée à la prise en compte du nouveau bail de Kart système.
- La redevance d'affermage du Pin Galant, versée par Mérignac Gestion Equipement à 160 000 € soit au même niveau qu'en 2022.

013 / 77 - Produits divers : 420 000 € (420 000 € en 2022)

- Les atténuations de charges (013) : 400 000 € : Remboursements des salaires des agents en congés longue maladie ou ayant subi des accidents de travail, dans le cadre du contrat groupe. Ce poste est prévu prudemment et tient compte du réalisé 2022.
- Les produits exceptionnels (77) : 20 000 € : ce sont les recettes liées aux annulations de mandat ou aux remboursements d'assurances conséquence de sinistres.

III – Budgets annexe

Un budget annexe accompagne le budget principal : le budget du restaurant municipal qui retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	236 500 €	70 revenus d'exploitation	60 000 €
012 charges de personnel	229 200 €	75 Subvention Ville	414 800 €
65 charges gestion courante	2 100 €		
67 charges exceptionnelles	1 000 €		
Autofinancement sect. Invest.	6 000 €		
Total dépenses	474 800 €	Total recettes	474 800 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent reporté	2 221.52 €
21 immobilisations corporelles	8 221.52 €	Autofinancement	6 000 €
Total dépenses	8 221.52 €	Total recettes	8 221.52 €
Total	483 021.52 €	Total	483 021.52 €

Ce budget d'un montant de 483 021.52 € est financé par une subvention du budget principal d'un de 414 800 € et par la vente de repas pour 60 000 €.